

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

N° 2026 G 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mai 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni le lundi 18 mai 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoints. BROUET Véronique, MARTINO Stéphane, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, CASAGRANDE Serge, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, FAURE Sonia, BONNET Christelle, ROTACH Christelle, DEHAUT Bruno, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CHASTAING Séverine, CERUTI Michel, BORDERIE Sophie, GASSER Anne-Laure, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, JONES Jason, CLARE Nathalie, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de CHASTAING Séverine à PASCAL Alain, de CERUTI Michel à QUERE-GRIMES Joëlle, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de GASSER Anne-Laure à FEYRIT Pierre, de CHAUFFOURNIER Pierre-Yves à VERDIER Françoise, de JONES Jason à CARDOIT Patrick, de CLARE Nathalie à FAURE Sonia, de PERALI Valérie à ROTACH Christelle

G.09

Adhésion de la Commune de Marmande à l'ADULLACT

L'ADULLACT (Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales) est une association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités Territoriales.

Elle met en place, par l'intermédiaire de groupes de travail, des projets informatiques libres répondant aux besoins exprimés par ses adhérents.

Avec l'aide de son équipe permanente et de plusieurs collectivités pilotes, l'ADULLACT spécifie le champ fonctionnel des projets, fédère les ressources et coordonne les compétences au sein de la communauté qui l'entoure, établit un cahier des charges précis.

À l'heure des usages dématérialisés et de la mutualisation, plusieurs projets ont vu le jour grâce à l'ADULLACT.

Aussi, suite à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements à compter du 1^{er} juillet 2022, ADULLACT a développé PUBLIS2LOW.

PUBLIS2LOW est un registre de publication des actes règlementaires pour les collectivités utilisatrices de la solution S2LOW. La publication sera alors automatisée.

C'est pourquoi il vous est proposé d'adhérer à l'association ADULLACT afin de pouvoir bénéficier de cette solution PUBLIS2LOW.

L'adhésion à l'association est annuelle et la cotisation est calculée en fonction de la population au 1^{er} janvier de l'année concernée.

Pour l'année 2026, cette cotisation s'élève à 1500 €.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :

- Décide** d'adhérer à l'ADULLACT, Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales.
- Dit** que la cotisation annuelle sera payée sur présentation de l'appel à cotisation d'ADULLACT.
- Précise** que la cotisation 2026 s'élève à 1500 € et que pour les années suivantes, la cotisation sera révisée en fonction des barèmes appliqués par l'ADULLACT.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Votants : 33 - Abstentions : 00 - Exprimés : 33
Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 18 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

